**CCP des CPE-COPSY le mardi 9 février 2016.**

Seule la commissaire paritaire du Snes a fait une déclaration à l'ouverture de la commission.

1.Nous déplorons l'absence de création de poste pour l'ouverture du COLLEGE de Teva I Uta qui oblige l'administration à redéployer le mi-temps du LYCEE de Papara et le mi-temps du LYCEE de Taravao.  
-*Réponse du directeur de la DGEE:* aucune création de poste cette année même en métropole.

2. Je n'ai toujours pas reçu de réponse concernant les 22 jours de permanence administrative imposés aux CPE MAD. Or, à la relecture de la convention Etat-Pays il est bien stipulé que le statut des personnels MAD ne change pas et seuls sont gérés localement les autorisations d'absences, les congés et les stages de formation.

J'ai rappelé que dans notre statut nous sommes appelés à effectuer S+1  soit 5 jours après la sortie des élèves + R-1 soit 5 jours avant la rentrée des élèves et une semaine de petites vacances soit encore  5 jours.

Ce qui représente 15 jours de permanence administrative et non 22.

-*réponse du directeur de la DGEE:* cette question a retenu leur attention et est à l'étude.

Le représentant du VR M.Provo et le Directeur de la DGEE ont souligné l'ambiance de travail agréable et constructive en commission préparatoire où les élus syndicaux ont su veiller à l'intérêt des collègues et le respect du barème tout en prenant en compte les particularités des établissements et l'intérêt du service public.

-65 candidats CPE pour cinq postes.

\*\*\*Deux mi-temps supprimés pour créer un support pour Teva I Uta.

-12 candidats Copsy pour deux postes.

La stagiaire CPE actuelle( non CIMM)  n'a pas de poste en POLYNESIE  pour la rentrée.

Une stagiaire en métropole ayant son CIMM rentre en Polynésie et obtient un poste.

Un support est laissé vacant au LYCEE de Taravao pour une candidate locale admissible au concours CPE réservé.

Une liste complémentaire avec trois candidats CPE est créée pour palier à d'éventuels désistements.

***PS de la commissaire paritaire( hors commission)***

Il faut rappeler à l'ensemble des candidats la nécessité absolue de fournir un rapport d'inspection récent ( demander une inspection spontanée dans la mesure où les CPE ne sont ***jamais*** inspectés) et une lettre de motivation déployant les qualités susceptibles de répondre aux besoins éducatifs de la POLYNESIE et aux besoins en formation des équipes vie scolaire.

Trop de dossiers reçoivent un avis réservé de la part de l'administration faute de cet éclairage important.

Syndicalement vôtre!

Catherine Lema